

la même période que le visa. Les voitures qui séjournent au Mexique plus de 180 jours sont frappées d'un impôt représentant 30 p. 100 de leur valeur.

Une assurance automobile émise à l'étranger n'est pas valide au Mexique et les visiteurs doivent acheter une assurance auprès d'une compagnie d'assurances mexicaine. Cette formalité est remplie à la frontière avant d'entrer au Mexique. Les bureaux de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) et de l'American Automobile Association (AAA) peuvent vous renseigner à ce sujet. Comme dans d'autres régions d'Amérique latine, en cas d'accident, les deux conducteurs peuvent être tenus responsables jusqu'à la conclusion de l'enquête. S'ils ne peuvent pas prouver qu'ils sont en mesure de régler les frais, ils peuvent se retrouver en prison et leurs véhicules peuvent être saisis. Si quelqu'un a subi des blessures graves, les deux conducteurs seront probablement emprisonnés.

Pour contrôler la pollution atmosphérique, la ville de Mexico limite la circulation automobile. Le règlement utilise le dernier numéro de la plaque d'immatriculation. Chaque jour de la semaine, les véhicules dont le numéro d'immatriculation se termine par un chiffre donné sont interdits en

ville. Par exemple, les plaques dont le numéro se termine par 1 ou 2 ne peuvent pas circuler le jeudi. Cette mesure entraîne chaque jour une réduction de 20 p. 100 du nombre de véhicules en circulation. Il n'y a aucune restriction le samedi et le dimanche, sauf lorsque la pollution atteint des niveaux dangereux.

Les routes fédérales du Mexique offrent un service d'assistance aux véhicules, « les Anges verts », assuré par le ministère du Tourisme (Secretaría de Turismo). Des camions verts équipés pour effectuer des réparations simples et fournir les premiers soins parcourent chaque grande route au moins deux fois par jour.

Vous voyagez en bateau

Les bateaux de croisière font habituellement escale dans plusieurs pays et la plupart ont leurs propres exigences pour ce qui est des documents demandés aux passagers. Un grand nombre de croisières commencent et terminent leur périple aux États-Unis. Les voyageurs qui empruntent ces bateaux doivent être en possession d'un passeport valide qu'ils doivent, dans certains cas, confier à la direction du navire pendant la croisière. Il n'y a autrement aucune exigence particulière qui s'applique aux voyageurs arrivant par la mer.